



## “ Sur la **toile**, méfie-toi des **pièges** ! ”

Le ministère de l'Éducation Nationale est pleinement associé aux actions interministérielles menées en faveur de la protection de l'enfance. **Face au développement de l'accès à Internet, les élèves doivent apprendre à poser un regard plus averti sur cet outil.**

C'est la raison pour laquelle le ministère, en partenariat avec les trois associations La Mouette, la Fondation pour l'Enfance et l'Aide aux Parents d'Enfants Victimes, membres de la Fédération Européenne pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités, s'adresse aux enseignants des écoles dans **une action préventive en direction des enfants et de leurs familles.** Le tapis de souris distribué aux élèves de CM2 vise à les sensibiliser à certaines pratiques particulièrement dangereuses.

# Ce qu'il faut savoir

## Internet : des sites pas toujours conviviaux !

Les discussions engagées sur la Toile peuvent tourner mal. Grâce à l'anonymat, des internautes adultes empruntent de fausses identités en prétendant avoir un âge, une apparence ou un sexe différent pour correspondre avec des enfants. **Mis en confiance, les enfants peuvent fournir à des personnes malintentionnées des informations qui les identifient ou les localisent.** L'utilisation d'Internet peut aussi confronter par hasard les enfants à des images et des textes qui heurtent leur sensibilité. Les sites, les messageries et les "chat" peuvent être vecteurs de messages à caractère pornographique, pédophile, raciste, violent, voire sectaire, qui présentent de réels dangers.

## Les réseaux pédophiles et Internet

En utilisant un simple ordinateur, les pédophiles peuvent offrir ou acquérir des photos ou des vidéos, entrer en contact par des forums avec des enfants ou des adolescents. Pour les jeunes, **l'un des attraits d'Internet est justement la possibilité d'une mise en relation avec des personnes connues ou inconnues**, et la spontanéité des "chat" et autres messageries instantanées. Pour les forces de l'ordre, les échanges directs à caractère malveillant sont très difficiles à intercepter.

## La loi française

La loi française dans son Code pénal, notamment dans les articles 227-22 à 227-24 et 321-1, précise les peines encourues dans le cadre de la corruption de mineurs. **Télécharger et conserver des images pornographiques impliquant des enfants est un crime puni par la loi.** L'article L542-3 du Code de l'éducation prévoit une séance annuelle d'information sur l'enfance maltraitée inscrite dans l'emploi du temps des élèves des écoles, des collèges et des lycées.

# Accompagner les élèves

## Au moment de la remise du tapis de souris

C'est l'occasion de faire passer des messages en direction des enfants et des familles, afin de prendre conscience de la juste distance qu'il convient d'avoir avec l'outil Internet. **Il est donc important que les parents soient informés de cette opération.** C'est en effet à la maison, où l'utilisation d'Internet est la plus courante, que le dialogue parent-enfant devra s'instaurer si le jeune est confronté à des sites dont le caractère le choque.

La remise du tapis peut donner lieu à un échange autour d'Internet, qui permettra de connaître et de décrire, si les élèves en ont déjà, leurs habitudes d'internautes et de partager leurs expériences. On relèvera leurs réactions devant le graphisme et les contenus du tapis. Après lecture expliquée de l'ensemble des messages, ceux-ci pourraient être classés par catégorie : règles de prudence, principes de responsabilité, conseils pratiques, mises en garde...

## Tout au long de l'année

Prendre conscience des séductions et des dangers de la Toile :

- > Ouvrir un dialogue avec les élèves pour montrer l'intérêt et le plaisir qu'offre l'accès à la Toile pour trouver ou transmettre des informations ; **mais également la facilité avec laquelle les enfants fournissent des informations sur eux-mêmes** (réponse à un sondage, participation à un jeu).
- > À partir d'exemples recueillis dans leur entourage, leur faire prendre conscience que des informations peuvent être utilisées sans leur accord : qu'il faut donc être très prudent avant de se faire connaître et donner les coordonnées de sa famille, son domicile ou ses amis.
- > **Développer une analyse critique engageant à contrôler l'origine des demandes dont on est l'objet sur Internet. Identifier des sites ou des espaces de dialogues présentant des garanties pour les enfants.**

## Les dangers communs du monde "réel" et du monde "virtuel"

Les élèves étant sensibilisés de longue date aux précautions à prendre lors de déplacements ou d'activités dans des espaces publics, on leur fera énumérer ces précautions (ne pas suivre une personne inconnue même si elle propose des objets ou des activités alléchants ; ne pas communiquer à un inconnu son nom et son adresse...).

**On amènera les élèves à établir des liens avec les dangers de même nature qu'ils peuvent rencontrer sur la Toile.** Les consignes de prudence spécifiques aux usages d'Internet seront précisées : codes d'accès, "trucage" possible de photos...

## Mieux maîtriser l'outil pour se protéger

Il faut donner progressivement aux enfants les moyens de mettre à la bonne distance les informations reçues. **Des activités préparant au B2i pourront être proposées autour des sites d'informations** (dans un travail en lien avec le CLEMI) et de la fiabilité des données recueillies (rechercher des critères pour identifier des "sites fiables").

Commencer à faire prendre conscience des droits de l'internaute est également souhaitable ; l'espace réservé aux enfants sur le site de la Commission informatique et libertés (CNIL) est à ce titre une référence nationale.

titre du document

Sur la toile, méfie-toi des pièges !

éditeur

DESCO A9 - Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives

date de parution

Mars 2005

conception/réalisation

DELCOM

impression

Resinew - 40 000 ex.

## En savoir plus :

### Des textes de référence

- Circulaire n° 2004-035 du 18-2-2004 relative à l'usage d'Internet et à la protection des mineurs
- Brevet informatique et Internet (B2i) École – Collège : circulaire n° 2000-206 du 16 novembre 2000  
BO n° 42 du 23 novembre 2000
- Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire : arrêtés du 25 janvier 2002  
BO HS n°1 du 14 février 2002

### Des sites

[www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)  
[www.droitdunet.fr/parents](http://www.droitdunet.fr/parents)  
[www.internet-mineurs.gouv.fr](http://www.internet-mineurs.gouv.fr)  
[www.educanet.org](http://www.educanet.org)  
[www.logprotect.org](http://www.logprotect.org)  
[www.delegation.internet.gouv.fr](http://www.delegation.internet.gouv.fr)  
[www.mineurs.fr](http://www.mineurs.fr)  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

ministère  
éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche



European Federation for Missing  
and Sexually Exploited Children

